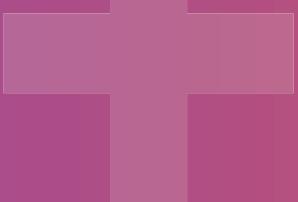


LUTTE CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES

UNE GRANDE CAUSE RÉGIONALE



Plus **d'1 Francilienne**

sur 3 déclare avoir subi du harcèlement ou des violences sexistes et sexuelles dans les espaces publics au cours de l'année.

68% des Franciliennes

âgées de 20 à 25 ans déclarent en avoir été victime au moins une fois.

Depuis 2016 **2,8 M€** ont été engagés par la Région pour financer des appels à projets spécifiques permettant de soutenir les activités et projets du secteur associatif luttant contre toutes les violences faites aux femmes.

Près de **230 000 femmes** sont directement bénéficiaires des actions portées par la Région, et plus de 1,5 M de personnes sont sensibilisées à ces thématiques par le biais des actions de prévention.

Depuis 2016, la Région a attribué plus de

4,3 M€ de subventions pour la création, la restructuration et l'équipement de centres d'accueil de jour ou d'hébergement pour les femmes vulnérables et leurs enfants, en plus du financement de 490 places d'hébergement supplémentaires.

En 2017, la Région a déclaré « Grande cause régionale » la lutte contre les violences faites aux femmes. Cet engagement de tout premier ordre, qui se poursuit chaque année, permet de prendre en compte, dans les champs des actions régionales, les problématiques des violences faites aux femmes.



© Lewis Joly

La lutte contre les violences faites aux femmes est un combat personnel que je mène depuis de nombreuses années. C'est un des fils rouges de mon engagement politique.

Harcèlement, sexism, privation de droits, violences conjugales, viols, féminicides... la liste des violences que subissent les femmes au quotidien est sans fin.

J'ai donc décidé, dès mon arrivée à la Présidence de la Région Île-de-France, de faire de la lutte contre les violences faites aux femmes notre Grande cause régionale. Tous les services de la Région ont été mobilisés pour agir au quotidien contre ces violences protéiformes. Cette action résolue a permis, par exemple, de doubler le nombre de logements sociaux pour les femmes victimes de violence, de soutenir les associations qui œuvrent auprès des femmes victimes, de renforcer la sécurité dans les transports en commun ou encore de proposer aux femmes et à leurs enfants un accompagnement juridique et social dans leur parcours judiciaire.

Dans ce combat de tous les jours, la Région peut s'appuyer sur l'expertise du Centre Hubertine-Auclert et plus spécialement sur l'Observatoire régional des violences faites aux femmes, notamment dans les actions de prévention menées auprès des jeunes.

Vous pouvez compter sur moi pour poursuivre, avec la même détermination, cet engagement au service des femmes.

VALÉRIE PECRESSE

Présidente de la Région Île-de-France

PRÉVENTION

SOUTENIR LES ACTEURS ASSOCIATIFS DE LA PRÉVENTION

- **La Région soutient** des actions de prévention des violences faites aux femmes par le biais d'un ensemble de dispositifs. Elle finance notamment dans ce cadre des interventions en milieu scolaire, des expositions thématiques, des pièces de théâtre, des débats et conférences ou encore la production d'études dédiées.

FAVORISER LA PLACE DES FEMMES DANS L'ESPACE PUBLIC

- **Un appel à projet** est initié annuellement et vise à soutenir toute action qui permet de « favoriser la place des femmes dans l'espace public » et de lutter contre toutes les formes de violence faites aux femmes qui constituent une entrave à leur citoyenneté, à leurs libres allées et venues et à leur autonomie de mouvement.
- **Depuis 2016**, 48 projets ont été soutenus pour un montant global de 650 000 €.

SENSIBILISER LES JEUNES

- **En 2018**, la Région, par le biais du Centre Hubertine-Auclert (lire ci-contre), a reconduit la campagne **Tu m'aimes, tu me respectes**. Initiée en 2017 pour la prévention des violences dans les premières relations amoureuses et sexuelles chez les adolescentes et adolescents. Elle est diffusée via les réseaux sociaux, les médias, et l'envoi de kits d'information dans les lycées : 101 médias l'ont ainsi relayée, pour 506 000 vues sur Youtube et 3,6 M de personnes atteintes via Twitter.
- **Par ailleurs**, le **Parcours citoyen, Liberté, égalité, laïcité**, sensibilise les lycéens et lycéennes aux violences sexistes, sexuelles et aux cyber violences via des débats. Près de 300 élèves ont ainsi participé au programme en 2018.
- **Enfin**, à la demande de la Région, le Centre Hubertine-Auclert a mis en œuvre un **Violentomètre**, outil simple et utile de sensibilisation destiné aux jeunes femmes afin de « mesurer » si leur relation amoureuse est basée sur le consentement et ne comporte pas de violences.

METTRE EN ŒUVRE L'EXEMPLARITÉ RÉGIONALE

- **La Région œuvre** pour une sensibilisation des décideurs à l'égalité femmes-hommes et la lutte contre les violences faites aux femmes. Une véritable parité est instaurée au sein des instances consultatives, notamment celles relatives à la jeunesse. Une formation de sensibilisation à ces enjeux a par ailleurs été organisée pour l'ensemble des élus régionaux.



EXPÉRIMENTER DES ACTIONS INNOVANTES DANS LES TRANSPORTS

- **Les femmes sont 25 %** à ne pas prendre le bus parce qu'elles ne s'y sentent pas en sécurité (chiffre IAU 2016). Île-de-France Mobilités a donc lancé, depuis mars 2018, une expérience sur 11 lignes de bus de nuit, pour permettre l'arrêt à la demande à partir de 22h. Cette expérimentation doit permettre de se sentir plus en sécurité en rapprochant la destination avec un temps de trajet à pieds raccourci. Ce nouveau service pourra être étendu à d'autres lignes du réseau francilien.

LE CENTRE HUBERTINE-AUCLERT

Cet organisme associé de la Région Île-de-France, créé en 2009, est un centre de ressources francilien pour l'égalité femmes-hommes. Il agit entre autres au travers de l'Observatoire régional des violences faites aux femmes. Plusieurs actions ont été menées en 2018 : colloques et évènements, publication du guide « Agir efficacement contre les violences faites aux femmes », lancement d'un nouveau site ressource #stopcybersexisme... La Région apporte un soutien financier annuel de 600 000 € au Centre et la mise à disposition de locaux dans le cadre d'une convention triennale (2018-2020).

ASSISTANCE ET ORIENTATION

ASSURER LA SÉCURITÉ DES FEMMES

- **La Région a étendu** le dispositif **Téléphone Grave Danger (TGD)**, le déployant dans l'ensemble des départements franciliens. En cas de grave danger, le procureur de la République peut attribuer à une femme victime de violences un dispositif de téléprotection lui permettant d'alerter les forces de l'ordre si elle se sent menacée.
- **Par ailleurs**, la sécurité des utilisateurs et utilisatrices des transports publics est au centre des priorités avec le déploiement de mesures concrètes dans les transports et les gares franciliennes, comme le financement de 700 postes d'agents de sécurité supplémentaires.
- **La généralisation** du **numéro d'appel d'urgence unique** 31 17 (31 17 7 par SMS) facilite l'alerte des équipes de la RATP et de la SNCF 7/7 jours et 24/24 heures. Il permet de signaler rapidement un danger se déroulant à bord d'un train ou dans une gare. Un bouton d'alerte spécifique a été intégré pour les atteintes à caractère sexuel.

ASSURER LE PREMIER ACCUEIL DES VICTIMES

- **L'émergence du harcèlement sexuel** dans le débat public et son écho auprès des femmes victimes conduit à une explosion des demandes d'information, d'aide et d'accompagnement. Aussi, la Région a décidé de soutenir onze structures intervenant en réponse aux besoins des femmes victimes de harcèlement sexuel, notamment dans le cadre des activités de premier accueil, au titre d'un financement exceptionnel de 300 000€ supplémentaires.





FACILITER L'HÉBERGEMENT DES VICTIMES

- Le dispositif **Aide régionale à l'investissement pour les établissements d'hébergement et services de jours accueillant des femmes en difficulté et leurs enfants** permet de financer des établissements d'hébergement pour femmes en difficulté ou victimes de violence, avec ou sans enfants.
- **En trois ans**, la Région a participé activement à la construction de places nouvelles, puisque sur les 1300 places dédiées à l'hébergement des femmes victimes de violences en Île-de-France, 490 places d'hébergement ont été co-financées par la Région.
- **Depuis 2016**, la Région a doublé la part minimum du contingent régional réservé aux femmes victimes de violences conjugales dans son parc social.
- **Depuis 2017**, pour protéger et offrir un répit aux femmes victimes de violences ou en situation de précarité, la Région leur propose des séjours dans les îles de loisirs franciliennes.

SOUTENIR LES ASSOCIATIONS œUVRANT AUPRÈS DES VICTIMES

- **La Région soutient** largement le secteur associatif engagé dans l'accompagnement des femmes victimes et la lutte contre les violences conjugales. Elle y consacre chaque année plus d'1 M€ (1 M€ en 2017, 1,3 M€ en 2018 et déjà plus de 0,5 M€ au premier semestre 2019). De nombreuses actions ont ainsi été financées par exemple, pour la prise en charge de femmes en situation de handicap victimes de violences, la tenue de permanences d'écoute et d'orientation des victimes de mutilation sexuelle ou encore pour lutter contre la prostitution des mineures.



Région Île-de-France

2, rue Simone-Veil
93400 Saint-Ouen
01 53 85 53 85

www.iledefrance.fr



RegionIleDeFrance



@iledefrance



iledefrance